



Déchèteries

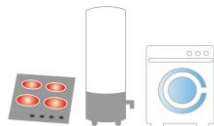
Je dépose mes Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) à la déchèterie

Information pratique :

Les déchèteries communautaires sont exclusivement accessibles aux particuliers.



Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs



Cuisson, chauffage, lavage



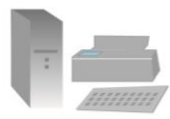
Téléviseurs, moniteurs



Ordinateurs portables, écrans



Petit électroménager



Informatique



Audio, vidéo, téléphones

Les objets encombrants collectés sur le trottoir



Collecte des encombrants

Information pratique :

Consulter le calendrier des déchets pour les dates de collecte.

Sont acceptés :

LE MOBILIER D'AMEUBLEMENT

Tables, chaises, sommiers, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, parasols, salon de jardin démontés...

OBJETS DIVERS

Vélos, poussettes, tables à repasser, jouets, articles de sports.

Ne sont pas acceptés :

Ordures ménagères ,DEEE, déchets de travaux, pneus.

Le calendrier des déchets est téléchargeable sur www.arcmosellan.fr.

Dans le conteneur textiles, linge et chaussures



Recyclage des textiles, linge et chaussures

Sont concernés :

Vieux vêtements, chaussures nouées par paire, linge de maison en bon état, usés ou troués.



Liste des communes équipées : www.arcmosellan.fr.



L'Arc Mosellan proche de vous au quotidien.



LE GUIDE DE VOS DECHETS

Toute l'information utile au quotidien

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

Service Prévention et Gestion des Déchets

8, rue du Moulin 57920 BUDING

Tél : 03 82 83 52 37

dechets@arcmosellan.fr

www.arcmosellan.fr



Les différents services proposés par l'Arc Mosellan.



Dans le sac plastique transparent

Information pratique :
Vous pouvez retirer des sacs auprès de la Mairie de votre Commune.



Je mets en vrac uniquement les emballages recyclables
Je sors le sac la veille au soir du jour de collecte.



Uniquement bouteilles et flacons en plastiques



Emballages en carton



Briques alimentaires



Emballages métalliques



Dans le conteneur PAPIER

Information pratique :
Pour localiser un point d'apport volontaire, consulter www.arcmosellan.fr



Je mets en vrac uniquement le papier recyclable



Courriers - Lettres



Catalogues - Annuaires



Livres - Cahiers



Journaux - Magazines



Enveloppes - Papiers



Dans le conteneur VERRE

Information pratique :
Pour localiser un point d'apport volontaire, consulter www.arcmosellan.fr



Je mets en vrac uniquement les bouteilles, pots et bocaux en verre



Bouteilles et canettes



Bocaux et pots



Collecte des ordures ménagères

Dans la poubelle

Information pratique :
Toute demande de dotation, réparation ou changement de bac est à effectuer auprès de la Mairie de votre Commune.



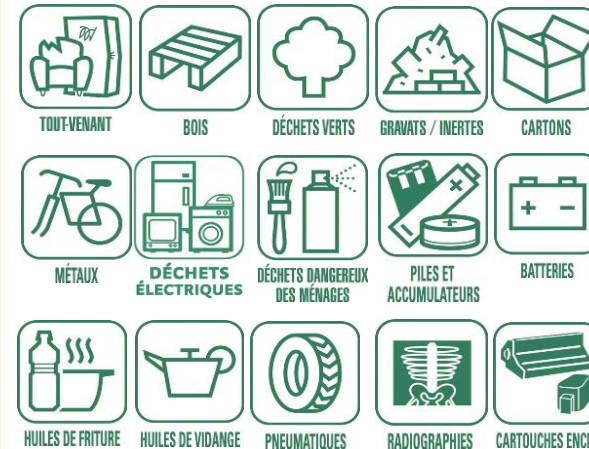
Je mets dans le bac les ordures ménagères qui ne sont pas recyclables !
Je sors le bac la veille au soir du jour de collecte.



Déchèteries

En déchèterie

Information pratique :
Les déchèteries communautaires sont exclusivement accessibles aux particuliers.



Guénange et Koenigsmacker

Guénange : blvd de la Tournaille
Koenigsmacker : rue de la Gare

Période estivale : du 1^{er} avril au 31 octobre
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Période hivernale : du 1^{er} novembre au 31 mars
Du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h
Le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Aboncourt RD55

Période estivale : du 1^{er} avril au 31 octobre
Du lundi au vendredi de 7h à 17h
Le samedi de 8h à 13h

Période hivernale : du 1^{er} novembre au 31 mars
Du lundi au vendredi de 8h à 17h
Le samedi de 8h à 13h